

## ANESTAPS x ONAPS : Enquête Pratique d'Activités Physiques et Sportives à l'Université

Le 18 janvier à Montrouge

Le **lundi 10 janvier 2022**, l'Association Nationale des Étudiants en STAPS (ANESTAPS) a lancé **sa première enquête** aux côtés de l'**Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité** (ONAPS). Intitulée « *Pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) à l'Université* », cette dernière a pour objectif d'évaluer la pratique d'APS des étudiants dans le système universitaire.

Le passage du lycée à l'université constitue aujourd'hui le principal **point de rupture à la pratique sportive des jeunes**. En effet, l'**Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) confirme que 46% des étudiants considèrent ne pas avoir le temps de pratiquer des APS**. Ainsi, l'émancipation de la jeunesse l'amène à évoluer et à adapter de nouvelles habitudes de vie une fois arrivée à l'université.

Pourtant, les bienfaits de la pratique sportive ne sont plus à démontrer : amélioration de la qualité de vie, diminution des risques de mortalité ou encore traitement des pathologies chroniques. **Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle a révélé la nécessité d'une pratique d'APS dans notre société et plus particulièrement chez les jeunes.**

Le système universitaire et la pratique d'activités physiques sont au centre de l'attention de l'ANESTAPS. Étant en constante recherche de solutions pour améliorer la pratique d'APS des étudiants, **l'ANESTAPS mettra en lumière, à travers cette enquête, les différents freins liés à la pratique au sein de la population étudiante**. À la suite de l'enquête, les données recueillies permettront à l'ANESTAPS de **redonner une place centrale à la pratique d'APS au sein des universités et d'apporter des préconisations pour permettre une offre de pratique adaptée aux besoins des étudiants**.

### Contact :

**Marie Ruaud**

Vice-Présidente en charge de la Stratégie de Communication et des Relations Presse

[marie.ruaud@anestaps.org](mailto:marie.ruaud@anestaps.org)

06.69.77.70.97

